

COMMUNE DE BRIGNOGAN – PLAGES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU

**COMITE LOCAL DES USAGERS PERMANENTS DES INSTALLATIONS PORTUAIRES
(CLUPIP)**

PORT DE PONSTUVAL

DU MERCREDI 4 AOÛT 2010 A 17H30 A LA SALLE COMMUNALE

L'an deux mille dix, le quatre août à dix-sept heures trente, les membres du Comité Local des Usagers Permanents des Installations Portuaires (CLUPIP), dument convoqués, se sont réunis à la salle communale de BRIGNOGAN-PLAGES, sous la présidence de M. MOSNERON DUPIN Jérôme, adjoint au Maire délégué à la baie.

Date de convocation du CLUPIP : 3.07.2010

Présents : 46 plaisanciers

Les membres du Conseil Municipal présents, M. Jean-Yves BODENNEC, Maire, Mme Geneviève ROUSSEAU, adjointe, M. Jérôme MOSNERON DUPIN, adjoint, délégué à la baie et M. Alain ROUDIL, conseiller municipal.

J. MOSNERON DUPIN souhaite la bienvenue aux plaisanciers et les invitent à ne pas hésiter à poser des questions lors de cette réunion.

Il propose l'ordre du jour suivant :

- Compte administratif 2009 et budget prévisionnel 2010
- Travaux réalisés/prévus en 2010
- Questions - Réponses

1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2009 et BUDGET PREVISIONNEL 2010 DU PORT

1.1 – Compte administratif 2009

Le budget du port n'est pas un budget annexe au sens strict. Les principes retenus sont les suivants :

- Recettes / dépenses : extrait des budgets de la commune.
- Excédents de fonctionnement doivent couvrir les investissements (au sens de la comptabilité communale).

Les frais de fonctionnement comprennent notamment la remise en état des différentes bouées (visiteurs, de location...). Lorsqu'il s'agit d'un remplacement complet du mouillage + la bouée, la dépense est passée en investissement.

A noter l'absence de frais d'hivernage du moteur, car celui-ci a été racheté au printemps 2009 (il a été abîmé lors du coup de vent du 17 août 2008 et jugé irréparable) ainsi que l'annulation de redevance correspondant à des plaisanciers qui n'auraient pas dû être facturés. La dépense « Salaire du maître du port » correspond au salaire avec les charges patronales.

FONCTIONNEMENT	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
	Cpte	Désignation	Prévisions	Réalisations
	60622	Essence / bateau	60,00 €	57,00 €
	60632	Ftures / bouées	400,00 €	431,13 €
	60632	Plongeur (manilles / chaines)	145,00 €	165,12 €
	60632	Zone de baignade (flotteurs)	50,00 €	48,99 €
	60632	Zone de mouillage	116,00 €	181,88 €
	60632	Divers pour corps-mort	60,00 €	
	60632	Divers petit mat. (pavillon, graisse, ...)	36,00 €	
	60632	Antenne / VHF		47,34 €
	60636	Vêtement	150,00 €	- €
	61558	Hivernage + entretien du bateau	255,00 €	- €
	616	Assurance / bateau + garage	115,00 €	111,67 €
	6262	Mobicarte (1)	35,00 €	35,00 €
	64131	Brut + charges / maître de port	5 340,00 €	2 202,48 €
	6475	Visite médicale / maître de port	25,00 €	22,00 €
	673	Annul. / redev. Mouillage 2008		70,00 €
TOTAL DES DEPENSES			6 787,00 €	3 372,61 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Cpte	Désignation	Prévisions	Réalisations	
70322	Redevances (228 x 35€)	7 945,00 €	7 980,00 €	
70322	Location / Bouées visiteurs	394,00 €	290,00 €	
70322	Pose de corps-morts (6 x 50€)		300,00 €	
TOTAL DES RECETTES			8 339,00 €	8 570,00 €
EXCEDENT / Fonctionnement			5 197,39 €	

L'excédent du budget de fonctionnement doit couvrir les dépenses dites d'investissement. Certaines dépenses sont inscrites dans la section « investissement » du budget de la commune, notamment pour récupérer une partie de la TVA.

INVESTISSEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
	Cpte	Désignation	Prévisions	Réalisations	
	2182	Annexe	380,00 €	150,00 €	
	2182	Achat nouveau moteur	1 150,00 €	1 150,00 €	
	2188	Installation de bouées visiteurs	1 200,00 €	1 077,76 €	
	2188	Panneau de signalis. / Port réglementé		118,93 €	
	TOTAL DES DEPENSES			2 730,00 €	2 496,69 €
	RECETTES D'INVESTISSEMENT				
	Cpte	Désignation	Prévisions	Réalisations	
		cumul résultats de fonctionnement (- invest)		303,76 €	
		Exédent de fonctionnement 2009		5 197,39 €	
	TOTAL DES RECETTES			- €	5 501,15 €
	EXCEDENT / Investissement			3 004,46 €	

Le bilan du budget du port depuis la mise en place de la redevance est le suivant :

	Fonctionnement		Dépenses dites d'investissement	Bilan de l'année	de Bilan du port
	Excédent	Déficit			
2002	1 448,69 €			1 448,69 €	1 448,69 €
2003		215,83 €		-215,83 €	1 232,86 €
2004	928,53 €		3 150,00 €	-2 221,47 €	-988,61 €
2005	1 902,69 €			1 902,69 €	914,08 €
2006	608,36 €		405,26 €	203,10 €	1 117,18 €
2007	160,20 €		414,29 €	-254,09 €	863,09 €
2008	2 648,61 €		3 207,94 €	-559,33 €	303,76 €
2009	5 197,39 €		2 496,69 €	2 700,70 €	3 004,46 €

Pas de remarque des plaisanciers.

1.2 – Budget prévisionnel 2010

Avant de commencer la présentation de ce budget, J MOSNERON DUPIN souhaite apporter 2 remarques :

- certaines dépenses n'apparaissent pas dans le budget prévisionnel. Ceci est dû au calendrier. Le budget du port est élaboré en février-mars de chaque année en même temps que le budget de la commune. Il tient compte des suggestions connues du Conseil Portuaire et du vote du Conseil Municipal. En mai-juin, de nouvelles suggestions peuvent être proposées par le Conseil Portuaire puis votées par le Conseil Municipal : d'où l'absence de ces dépenses dans le budget prévisionnel.

- la redevance étant unique, que les plaisanciers soient résidents (résidence principale ou secondaire) ou non résidents, il est important que le budget soit le plus fidèle possible. Chaque année, il est le plus précis possible afin que les dépenses du port ne soient supportées que par les plaisanciers. Des dépenses n'ont pas été inscrites au budget prévisionnel 2010 mais seront réalisées, notamment en ce qui concerne les temps de main d'œuvre des employés communaux pour les différents travaux concernant le port, ainsi que le temps passé par les services administratifs de la commune ayant réalisés des opérations au service du port.

FONCTIONNEMENT	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
	Cpte	Désignation	B.P 2010
	60622	Essence / bateau	65,00 €
	60632	Ftures / maint. Bouées visiteurs	800,00 €
	60632	Divers petit mat. (pavillon, graisse, ...)	100,00 €
	60636	Vêtement	100,00 €
	61558	Hivernage + entretien du bateau	300,00 €
	616	Assurance / bateau + garage	235,00 €
	6262	Mobicarte (1)	35,00 €
	64131	Brut + charges / maître de port	3 100,00 €
	6475	Visite médicale / maître de port	- €
	673	Annul. / redev. Mouillage 2009	70,00 €
		TOTAL DES DEPENSES	4 805,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Cpte	Désignation	B.P 2010
70322	Redevances (212 x 40€ + 15 x 60 €)	9 380,00 €
70322	Location / Bouées visiteurs	300,00 €
70322	Pose de corps-morts (4 x 50€)	200,00 €
TOTAL DES RECETTES		9 880,00 €
EXCEDENT / Fonctionnement		5 075,00 €

A noter (Cf remarque préliminaire) : le compte 616 fait apparaître un montant plus élevé qu'en 2009. En 2009, la dépense ne concernait que l'assurance du bateau. Celui-ci est hiverné dans un local ne contenant que des équipements du port (bouées...), il est normal que le budget tienne compte de la prime d'assurance de ce local. Il en est de même pour la prime d'assurance concernant le local de la capitainerie (prorata de l'espace occupé, bien sûr). Les dépenses liées au maître du port sont plus importantes, car le poste est occupé par le policier municipal de Brignogan dont le traitement est plus élevé qu'un emploi saisonnier.

Suite à un avis favorable du Conseil Portuaire, le Conseil Municipal a voté une modification de la redevance : elle passe de 35 euros à 40 euros pour les bateaux strictement inférieurs à 7 m et de 35 euros à 60 euros pour ceux compris entre 7 m et 9,99 m. Le tarif reste très raisonnable par rapport à d'autres ports. Les autres tarifs (bouées de location, pose de corps mort) restent inchangés.

INVESTISSEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
	Cpte	Désignation	Réalisations
	2188	1 bouée visiteur	365,00 €
	2188	1 bouée à annexe	390,00 €
	2188	Panneau d'affichage (règlement, ...)	245,00 €
	2188	Echelle à marée / Castel Régis	240,00 €
	2188	Ratelier à prames	1 000,00 €
	TOTAL DES DEPENSES		2 240,00 €
	RECETTES D'INVESTISSEMENT		
	Cpte	Désignation	Réalisations
	cumul résultats de fonctionnement (- invest)	3 004,46 €	
	Exédent de fonctionnement 2010	5 075,00 €	
TOTAL DES RECETTES		8 079,46 €	
EXCEDENT / Investissement		5 839,46 €	

Ce budget n'apporte pas de remarque des plaisanciers.

Le bilan du port est donc le suivant :

	Fonctionnement		Dépenses dites d'investissement	Bilan de l'année	Bilan du port
	Excédent	Déficit			
2002	1 448,69 €			1 448,69 €	1 448,69 €
2003		215,83 €		-215,83 €	1 232,86 €
2004	928,53 €		3 150,00 €	-2 221,47 €	-988,61 €
2005	1 902,69 €			1 902,69 €	914,08 €
2006	608,36 €		405,26 €	203,10 €	1 117,18 €
2007	160,20 €		414,29 €	-254,09 €	863,09 €
2008	2 648,61 €		3 207,94 €	-559,33 €	303,76 €
2009	5 197,39 €		2 496,69 €	2 700,70 €	3 004,46 €
Prev 2010	5 075,00 €		2 240,00 €	2 835,00 €	5 839,46 €

Un plaisancier s'étonne de voir le bilan du port aussi positif et de constater en même temps une augmentation de la redevance. J MOSNERON DUPIN répond qu'il est important que le budget ait un peu de marge pour permettre des dépenses non prévues mais que la redevance ne devrait alors plus évoluer si le bilan reste à ce niveau.

2 – TRAVAUX PREVUS/REALISES EN 2010

Pose de la signalétique CAPITAINERIE sur le fronton du bâtiment : 95,68 euros hors main d'œuvre (MO)

Pose d'un panneau vitré d'information réservé à la capitainerie sur la face nord du bâtiment = 282,25 euros hors MO

Suppression de la cuve à fuel sur la cale du Castel Régis : 0 euro hors MO

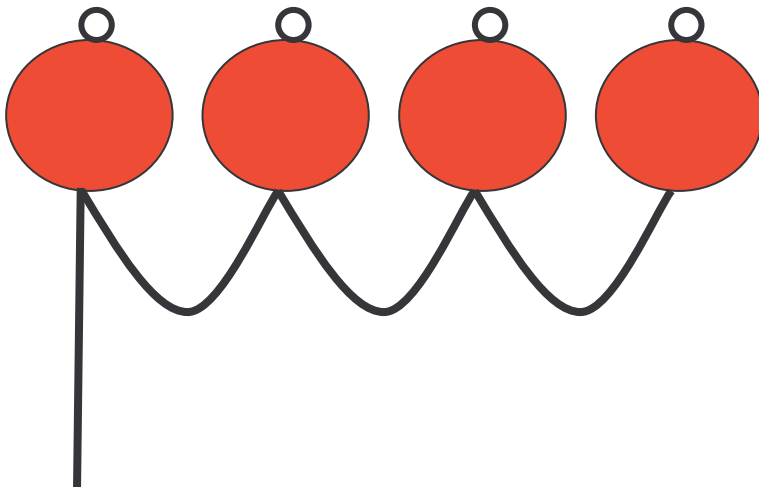
Pose d'une bouée publique de sauvetage sur la cale du Castel Régis : 391,31 euros hors MO

Pose d'une échelle à marée sur l'éperon de la cale du Castel Régis : 263,46 euros hors MO
Mise en place en septembre.

Pose d'un râtelier à prames de 8 places sur le parking du centre nautique : 705,64 euros hors MO
Mise en place fin août-début septembre.
Si nécessaire, un deuxième râtelier sera acheté.

Déplacement des 2 râteliers à prames qui se trouvent devant la SNSM pour les mettre près du poteau de l'arche le long des ganivelles.
Mise en place fin août-début septembre.
Etant donné l'encombrement du parking de la SNSM, le Conseil Portuaire souhaite inciter les plaisanciers à mettre leur prame près du centre nautique.

Pose de bouées pour mettre les annexes lorsque le plaisancier est en mer : 423,14 euros.
Composé de 4 bouées orange les unes derrières les autres, au nord ouest de kincloc'h du dehors, ce système a pour but de permettre aux plaisanciers de mettre leur annexe quand ils sont en mer et ainsi d'éviter d'utiliser les bouées visiteurs.



Manifestement, le système n'est pas concluant : les bouées sont trop près des rochers et sont collées les unes aux autres.

J. MOSNERON DUPIN signale que l'emplacement n'est pas facile à trouver : les bouées doivent être suffisamment loin pour être intéressantes sans pour cela gêner le chenal d'accès au port ni les mouillages des professionnels. Le mouillage doit pouvoir être accessible pour être entretenu sans attendre des marées de très forts coefficients.

J. MOSNERON DUPIN propose des améliorations et engage le débat.

Du débat, il ressort que les bouées seront déplacées vers l'Est et que les chaînes reliant les bouées seront remplacées par des bouts. La chaîne principale sera rallongée et une bouée de soutien sera rajoutée en haut de la chaîne principale afin d'éviter que la 1^{er} bouée ne s'enfonce sous le poids de la chaîne.

Les plaisanciers n'ont pas fait de suggestions de travaux ou d'amélioration pour 2011.

3 – QUESTIONS/REPONSES

Différents plaisanciers sont intervenus sur la possible délégation de service public à une association concernant la gestion des mouillages : quelles en sont les raisons ? C'est un service public. Que se passera-t-il pour le tarif de la redevance ? Le fonctionnement actuel est satisfaisant....

Réponse (de Mr le Maire) : 2 raisons à cette possible délégation : 1) une association a manifesté le souhait de prendre à sa charge la gestion des mouillages, 2) la gestion des mouillages sollicite beaucoup les employés communaux, notamment au service d'accueil et administratif. La délégation permettrait de soulager les employés sur ces tâches.

Question : la location des bouées va-t-elle se développer ?

Réponse (de Mr MOSNERON DUPIN) : C'est le système qui permet au mieux d'optimiser les mouillages, notamment ceux utilisés que quelques semaines par an, et de permettre à chaque plaisancier d'obtenir une place (raccourcir ainsi la liste d'attente). Mais cela nécessite une organisation que la commune n'a pas prévue pour le moment.

Question : ou en est le projet de chaîne traversière ?

Réponse (de Mr Le Maire) : le projet n'est pas d'actualité et ce type de procédé est contesté par les écologistes, car les chaînes traversières raclent le fond et abîment la faune.

Réponse (de Mr MOSNERON DUPIN) : la commune envisagerait plutôt un (ré)-alignement des mouillages afin d'avoir une meilleure gestion.

Information : un plaisancier rappelle que les bouts des mouillages en hiver ne doivent pas être trop longs car il y a risque pour les hélices.

Question : le robinet d'eau et les prises électriques situés sur la cale du Castel Régis sont-ils disponibles en libre service ?

Réponse : Oui

Question : Combien de plaisanciers sont sur la liste d'attente ?

Réponse (de Mr MOSNERON DUPIN) : 45 dont 7 ont eu une place cette année (en juin).

Question : comment se passe la facturation quand on vient de recevoir une nouvelle autorisation de mouillage ?

Réponse (de Mr MOSNERON DUPIN) : la 1^{er} année vous réglez la pose du corps mort (50 euros en 2010, facturation en juin) ainsi que la redevance (40 ou 60 euros en 2010 selon la taille du bateau, facturation en septembre-octobre). Les années suivantes, vous ne réglez que la redevance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Fait à BRIGNOGAN – PLAGES, le 18 août 2010

P° le Maire,
L'Adjoint/délégation,

J. MOSNERON DUPIN